

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, dûment convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis au Centre de gestion de la Vienne, sous la présidence de M. Edouard RENAUD.

PRÉSENTS : M. RENAUD Edouard,
M. MARCHADIER Rémy - M. PEROCHON Gérard - Mme SAVIN Annette
Mme JEAN Gisèle - M. GUILLON Alain - M. SAVARD Bernard
M. MADEJ Jean-Luc - M. DAOUT Michel - M. FOURCAUD Jean-Louis

POUVOIRS : Mme FILLATRE Bénédicte a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,
Mme GUITTET Pascale a donné pouvoir à M. RENAUD Edouard,
Mme TEXEDRE Roselyne a donné pouvoir à M. SAVARD Bernard,
Mme BARRAUD Sandrine a donné pouvoir à M. GUILLON Alain,
M. BEAUJANEAU Gilbert a donné pouvoir à M. PEROCHON Gérard,
Mme GOURDEAU Evelyne a donné pouvoir à Mme SAVIN Annette,
Mme WASZAK Reine-Marie a donné pouvoir à Mme JEAN Gisèle,
Mme DESJARDINS Nathalie a donné pouvoir à M. FOURCAUD Jean-Louis,
Mme BERTAUD Rose-Marie a donné pouvoir à M. MADEJ Jean-Luc

ETAIT REPRÉSENTÉE PAR : Mme GARDA-FLIP Nelly représentée par M. DAOUT Michel

EXCUSÉS : M. BAILLY Eric, Mme GODET Martine, Mme RABUSSIER Laurence, Mme GUERIN Fabienne,
Mme COLAS Josette, M. ALLOUCH Stéphane, M. DAZAS Joël, Mme MARQUÈS-NAULEAU
Nathalie.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,
M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gisèle JEAN



**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE
« METIERS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX EN MILIEU RURAL » POUR
L'ANNEE 2025 - 2026**

Les communes rurales rencontrent des difficultés croissantes pour recruter leurs secrétaires de mairie et des agents administratifs polyvalents détenant les compétences et connaissances attendues.

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_024CA-DE
Reçu le 03/07/2025

Même si cette problématique a fait l'objet d'une prise de conscience au niveau national qui a débouché sur des améliorations du statut des secrétaires généraux de mairie, rendant ainsi le métier plus attractif, il n'en demeure pas moins que les compétences attendues dans de nombreux domaines nécessitent préalablement des apports théoriques et pratiques indispensables.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de la Vienne a engagé, début 2022, une démarche visant à mettre en œuvre un Diplôme Universitaire (D.U.) « Métiers administratifs territoriaux en milieu rural ». Il est précisé que cette démarche est complémentaire de la formation annuelle proposée en partenariat avec le CNFPT.

La démarche engagée par le Centre de Gestion de la Vienne avec volonté et conviction doit permettre de répondre aux besoins des communes rurales.

Elle est le fruit d'un partenariat inédit au service de nos territoires. En effet, les deux territoires des Deux-Sèvres et de la Vienne ont fait le choix de s'associer pour répondre à ce besoin identifié et ouvrant des débouchés concrets.

Les éléments concernant ce D.U. sont explicités ci-dessous :

✓ **Le Diplôme Universitaire « Métiers administratifs en milieu rural »**

Concrètement, il s'agit d'un Diplôme Universitaire ouvert à la fois aux personnes en formation initiale (étudiants titulaires d'un BAC ou équivalent) ou en formation continue (salariés, agents de la fonction publique, demandeurs d'emploi...).

Le nombre de places maximum proposé est de 40 (20 par département).

✓ **La durée**

Cette formation comprend à la fois des cours théoriques et des périodes de pratiques professionnelles (stages). Elle débute en septembre ou octobre pour s'achever en juin.

✓ **Le contenu du Diplôme universitaire**

200 heures d'enseignement et 12 semaines de pratiques professionnelles (stages).

La répartition serait la suivante :

Concernant les 200 heures, les enseignements dispensés seraient les suivants (annexe 1) :

- Cadres institutionnels des collectivités territoriales : 50 heures
- Domaines et principes généraux de l'action des collectivités territoriales : 44 heures
- Outils de l'action des collectivités territoriales : 44 heures
- Pratiques professionnelles : 62 heures

Les cours se tiennent sur Poitiers ou sur Niort.

De plus, douze semaines de pratiques professionnelles (stages) en deux temps distincts (4+8) sont proposées. Le Centre de Gestion de la Vienne s'engage à accompagner les étudiants pour trouver un lieu de pratique professionnelle.

✓ **L'inscription et la sélection**

Les candidatures (CV, lettre de motivation, expériences professionnelles...) sont déposées via l'IPAG. Une commission de sélection, dont le Centre de Gestion de la Vienne est membre, se réunit pour déterminer la recevabilité des candidatures et sélectionner les candidats.

✓ **Coûts et financements**

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_024CA-DE
Reçu le 03/07/2025

Si une partie est financée par les coûts d'inscription, elle ne couvre pas la totalité du financement nécessaire.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne propose de participer financièrement à la mise en œuvre de ce Diplôme Universitaire à hauteur de 8112.50€ pour l'année universitaire 2025 - 2026.

Au jour de la présente délibération l'ensemble des partenariats financiers ne sont pas validés.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Autorisent le Centre de gestion de la Vienne à accompagner, y compris financièrement, la mise en œuvre de ce Diplôme Universitaire,
- Autorisent l'inscription des crédits au chapitre correspondants,
- Autorisent le Président du Centre de Gestion de la Vienne à signer tout document à intervenir concernant ce Diplôme Universitaire.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 27 juin 2025

Le Président,

La Secrétaire,




Édouard RENAUD



Gisèle JEAN

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_024CA-DE
Reçu le 03/07/2025